

**Activité 2022  
et perspectives 2023**



L'année qui vient de s'écouler a été d'une grande intensité pour le tribunal judiciaire d'Orléans. Outre une activité juridictionnelle toujours soutenue que nous vous laissons découvrir dans cette plaquette, nous avons œuvré pour faire avancer la qualité de la justice rendue en renforçant nos liens avec nos partenaires : mise en place de deux comités départementaux, le premier consacré à la lutte contre les violences intrafamiliales, le second dédié à la médecine légale, organisation d'audiences délocalisées de délégué du procureur sur le secteur de Pithiviers - Le Malesherbois, diversification de l'offre de travail d'intérêt général, développement de l'accès au droit par de nouvelles permanences d'écrivains numériques et lieux de conciliation...

Chacun des membres de notre juridiction, que nous souhaitons ici remercier, a contribué au quotidien à une réponse judiciaire qualitative malgré une lourde charge reconnue par tous et prise en compte à la suite des états généraux de la justice. Le plan d'actions qui en est issu doit être reçu avec satisfaction mais aussi grande vigilance pour que les moyens annoncés, en particulier humains, soient répartis avec équité et au bénéfice des justiciables des territoires qui en ont le plus besoin. C'est notamment le cas du Loiret !

L'année qui se présente va connaître d'importantes évolutions pour la juridiction et pour le ressort : ouverture d'un nouvel accueil unique du justiciable au palais, création d'un guichet permanent d'exécution des peines, lancement du schéma directeur immobilier ... Parmi ces évolutions nous souhaitons souligner l'ouverture d'un centre de rétention administrative de 90 places à Olivet, dont le fonctionnement requiert des magistrats et greffiers supplémentaires.

Nous formons le vœu que les annonces faites de créations de postes se fassent prioritairement dans les juridictions qui voient leurs contentieux et activités augmenter. C'est incontestablement le cas d'Orléans !

Nous vous souhaitons également des avancées et des projets qui aboutissent, et de continuer à travailler ensemble en étroit partenariat, avec optimisme. Selon la célèbre phrase de Winston Churchill : « Un pessimiste voit la difficulté dans chaque opportunité, un optimiste voit l'opportunité dans chaque difficulté. »

**Très heureuse année 2023 à toutes et tous,**

La procureure de la République  
Emmanuelle BOCHENEK-PUREN

Le président  
Julien SIMON-DELCROS



### Siège

27 magistrats dont :

- 1 président
- 12 vice-présidents
- 14 juges
- 1 juge placée

**Clé siège 2023 : 30**

Entourés de :

- 3 magistrats à titre temporaire
- 3 juristes assistants
- 3 assistants de justice

### Greffes

118 fonctionnaires dont :

- 1 directeur de greffe (à compter de février 2023)
- 4 directeurs des services de greffe judiciaire (5 à partir de mars 2023)
- 60 greffiers
- 37 adjoints administratifs
- 5 détachements de la CPAM
- 3 secrétaires administratifs
- 3 adjoints techniques (4 à partir de mars 2023)
- 5 contractuelles justice de proximité

Entourés de :

- 1 directrice de greffe placée en 2022
- 1 adjointe administrative placée
- 1 chargée de mission rattachée aux chefs de juridiction
- 1 service civique (entre octobre 2022 et avril 2023)
- 38 mois vacataires en 2022

### Parquet

10 magistrats dont :

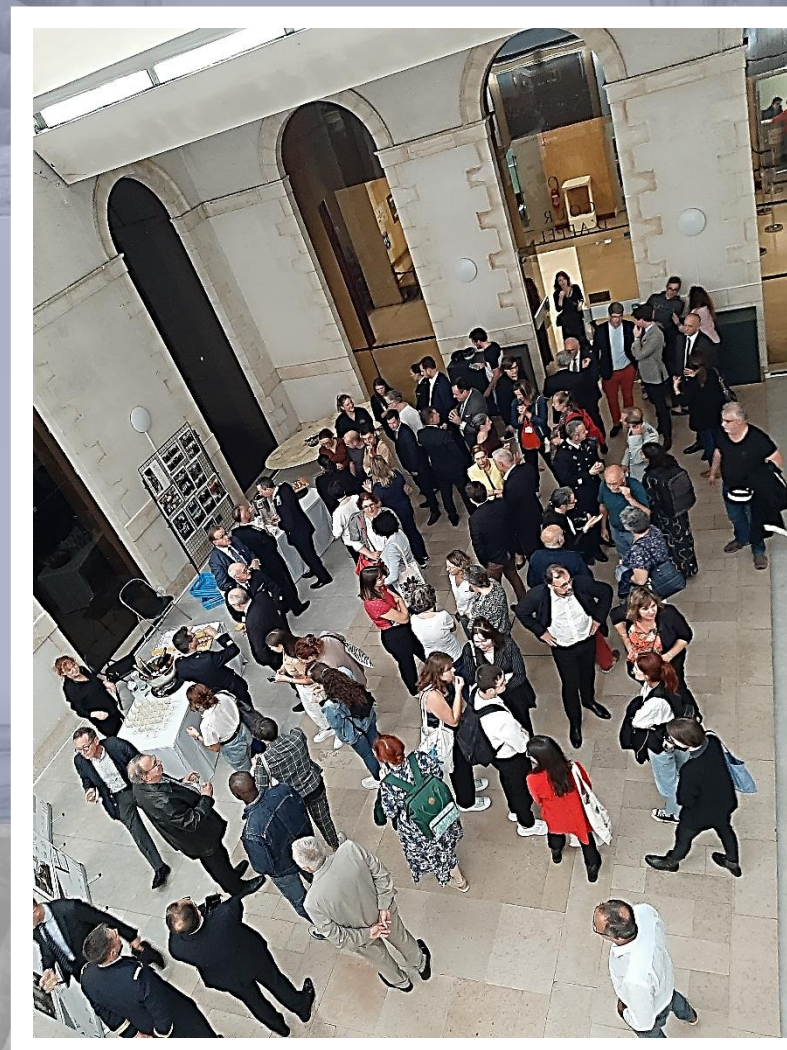
- 1 procureure de la République
- 1 procureure de la République adjointe (prochainement vacant)
- 1 vice-procureur
- 5 substituts
- 1 substitut placé

**Clé parquet 2023 : 11**

Entourés de :

- 5 délégués du procureur
- 1 magistrat honoraire non juridictionnel
- 2 juristes assistantes
- 1 assistant spécialisé
- 1 chargée de mission VIF
- 3 assistants de justice

**Dotation totale 2022**  
**204 379 €**



# CIVIL

65 %

## Contentieux général

Affaires nouvelles	1 068 soit +1% par rapport à 2021
Affaires terminées	992 soit -27% par rapport à 2021
Durée de traitement	11,2 mois soit une diminution de 4,8 mois par rapport à 2021

## Affaires familiales

Affaires nouvelles	1 587 soit +20% par rapport à 2021
Affaires terminées	1 455 soit -28% par rapport à 2021
Stock	1 824 soit +6% par rapport à 2021
Durée de traitement	12,1 mois soit une diminution de 3,9 mois par rapport à 2021

## Pôle social

Affaires nouvelles	476 soit +5% par rapport à 2021
Affaires terminées	314 soit -61% par rapport à 2021
Stock	836 soit +22% par rapport à 2021
Durée de traitement	13,7 mois soit une diminution de 2,5 mois par rapport à 2021

## Contentieux de la protection

Affaires nouvelles	1 095 soit +18% par rapport à 2021
Affaires terminées	1 041 soit +17% par rapport à 2021
Durée de traitement	5,8 mois soit une diminution de 2,8 mois par rapport à 2021

## Liberté et détention

Décisions rendues au civil en matière de soins sans consentement  
627 soit +26% par rapport à 2021

## Injonctions de payer et ordonnances sur requêtes

3116 affaires terminées soit +22% par rapport à 2021

## Référés

Affaires terminées	808 soit -11% par rapport à 2021
Durée de traitement	4,3 mois soit une diminution de 0,7 mois par rapport à 2021

### Chaîne pénale

	En 2021	En 2022
Affaires traitées par le bureau d'ordre <sup>1</sup>	12 998	<b>14 614</b>
Affaires poursuivables <sup>2</sup>	6 831	<b>6 820</b>
Taux de réponse pénale <sup>2</sup>	79,9%	<b>83,9%</b>
Procédures alternatives <sup>2</sup>	2 211	<b>2 525</b>
Saisines du juge d'instruction <sup>2</sup>	127	<b>108</b>
Décisions du JLD pénal <sup>2</sup>	1 191	<b>909</b>
Décisions du tribunal correctionnel <sup>2</sup>	2 932	<b>2 783</b>
Décisions post-sentencielles <sup>3</sup>	5 103	<b>4 936</b>

#### Amendes forfaitaires délictuelles dressées en 2022<sup>3</sup>

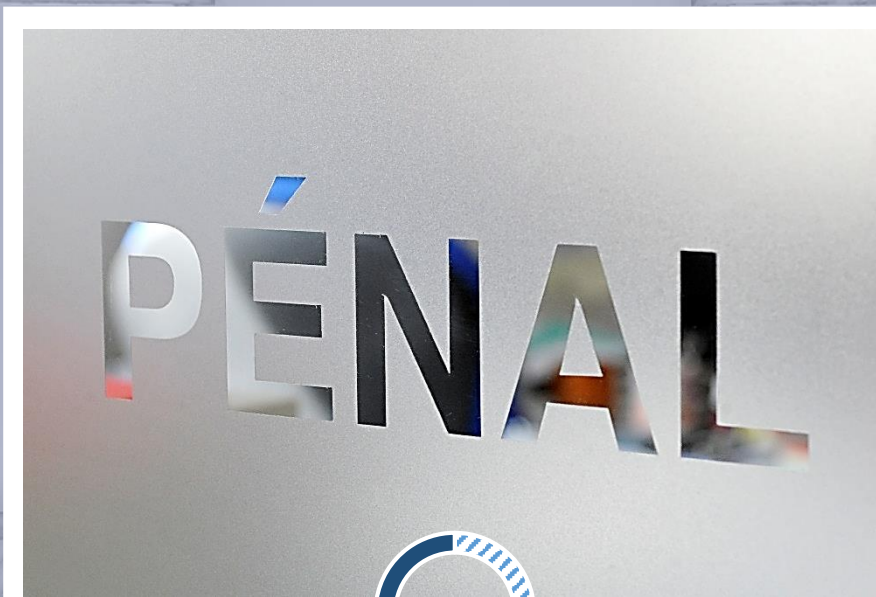
- En répression d'usages de stupéfiants **770**
- En répression d'infractions routières **762**

#### TTR – Service du traitement en temps réel<sup>3</sup>

Gardes-à-vue	<b>3 335 dont 373 mineurs</b>
Défèrements	<b>802 dont 53 mineurs</b>

#### Évolution de la structuration de la délinquance<sup>4</sup>

	2021	2022
Atteinte aux personnes	<b>48%</b>	<b>30%</b>
Atteinte aux biens	<b>24%</b>	<b>37%</b>
Atteinte à l'autorité de l'État	<b>5%</b>	<b>5%</b>
Infractions financières	<b>1%</b>	<b>1%</b>
Infractions économiques	<b>1%</b>	<b>0,5%</b>
Infraction en matière de santé publique	<b>4%</b>	<b>3%</b>
Infraction à la législation du travail	<b>0,5%</b>	<b>0,5%</b>
Atteinte à l'environnement	<b>1%</b>	<b>1%</b>
Infraction à la réglementation de la circulation et des moyens de transports	<b>15,5%</b>	<b>22%</b>



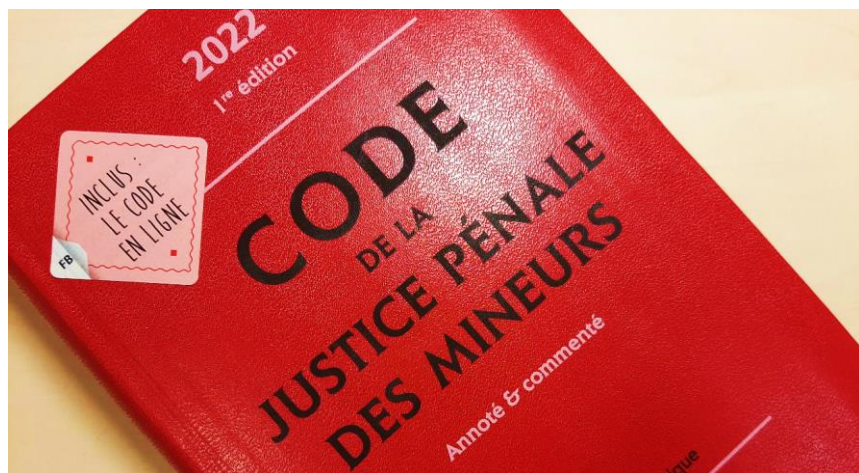
<sup>1</sup>En l'état des enregistrements effectués par le bureau d'ordre à date de publication

<sup>2</sup>Statistiques issues d'une extraction PHAROS de janvier à décembre 2022

<sup>3</sup>Statistiques pénales renseignées par les services compétents

<sup>4</sup>Ministère de la Justice / SG / SEM / SDSE / SID - Mise à jour : 27/10/2022

**Le code de la justice pénale des mineurs – CJPM** est entré en vigueur le 30 septembre 2021; réforme de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à « l'enfance délinquante ».



- Atténuation de la responsabilité pénale des mineurs en fonction de leur âge, avec une présomption simple d'absence de discernement (et donc d'irresponsabilité) pour les moins de 13 ans
- Primauté de l'éducatif sur le répressif
- Spécialisation des juridictions et des procédures

### 1/ L'examen de la culpabilité

Auparavant, des personnes majeures pouvaient comparaître devant le tribunal pour enfants pour des faits très anciens, datant de l'époque où ils étaient encore mineurs. Désormais, entre le moment où un jeune est interpellé et le moment où il comparaît devant le tribunal pour enfants, le délai ne peut plus excéder 3 mois.

#### 150 jugements statuant sur la culpabilité

rendus par les juridictions pour enfants d'Orléans en 2022

#### 1 mois et 24 jours en moyenne

entre la poursuite et le jugement prononçant la culpabilité du mineur en 2022 à Orléans

### 2/ La mise à l'épreuve éducative

À l'issue de cette 1ère audience, une décision est rendue sur la culpabilité du mineur mis en cause puis une période de mise à l'épreuve éducative est instaurée, destinée à évaluer comment le mineur évolue.

#### 119 mises à l'épreuve éducatives

prononcées par les juridictions pour enfants d'Orléans en 2022

### 3/ La sanction

Ce n'est qu'ensuite, au cours d'une 2ème audience, qu'il est statué sur la sanction, toutes conséquences étant tirées des actes postérieurs du mineur, qu'ils soient négatifs ou positifs.

Cette période, au cours de laquelle un suivi éducatif est mis en place, se veut l'occasion pour ces jeunes, le plus souvent dans une situation de difficultés protéiformes (relations tendues avec leurs parents, difficultés voire décrochage scolaire, consommation de toxiques, passages à l'acte, mises en danger...) d'en sortir et de s'insérer. Le but étant de lutter contre la récidive.

Un autre des objectifs est d'apporter une réponse rapide aux victimes : celles-ci pouvant être indemnisées dès la 1ère audience, c'est-à-dire au maximum 3 mois après les faits.

#### 99 jugements statuant sur la sanction

rendus par les juridictions pour enfants d'Orléans en 2022

#### 6 mois et 14 jours en moyenne

entre le jugement prononçant la culpabilité du mineur et le prononcé de sa sanction en 2022 à Orléans,

#### 71 jugements

rendus par les juridictions pour enfants d'Orléans en 2022 en audience unique (culpabilité et sanction)

## Dispositif de protection du conjoint victime

TGD attribués  
Téléphones Grave  
Danger



BAR ordonnés  
Bracelets anti-  
rapprochement



Ordonnances de  
protection  
prononcées



En 2021	16	10	17
En 2022	31	11	18

## Éloignement du conjoint violent

Renforcement de la politique d'éviction du domicile familial et d'éloignement du conjoint par un projet proposé par le SCJE d'Orléans – Service de Contrôle Judiciaire et d'Enquêtes - permettant :

- ➔ De garantir l'éviction en créant des places réservées hors contingent d'hébergement d'urgence ;
- ➔ De contraindre l'auteur présumé à y résider dans le cadre d'un contrôle judiciaire ;
- ➔ De prévenir la récurrence par une prise en charge spécifique conjuguant insertion sociale, prise de conscience et soins en addictologie.

## Protection des mineurs

	2021	2022
Signalements reçus au parquet	1410	<b>1409</b>
Ordonnances de placement provisoire	70	<b>67</b>



Violences Femmes Info  
numéro d'aide et d'écoute  
anonyme et gratuit  
de 9h00 à 22h00 du lundi au vendredi  
et de 9h00 à 18h00 samedi, dimanche  
et jours fériés.

17

SMS 114

Numéros en cas d'urgence  
par téléphone ou par SMS  
aux numéros gratuits



ArretonsLesViolences.gouv.fr  
pour effectuer un signalement  
en ligne, anonyme et gratuit  
ce tchat est accessible 24h/24 et 7j/7.



Pour englober ce phénomène de délinquance dans sa globalité, l'action judiciaire cible chacun des niveaux : verbalisation de l'usage de stupéfiants (**770 amendes forfaitaires délictuelles** dressées en 2022), opérations visant les points de deals, démantèlement des trafics d'ampleur régionale.

La politique pénale mise en œuvre consiste à déférer systématiquement les personnes impliqués dans des trafics, en privilégiant la réactivité de la réponse judiciaire.

En complément des peines d'emprisonnement et d'amende encourues, le parquet d'Orléans met en œuvre une politique active en matière de saisie des avoirs criminels et d'interdiction de paraître sur les lieux de revente ou de séjour sur le département du Loiret.

En 2022, l'action des services de police, de gendarmerie et de douanes sur le ressort du tribunal judiciaire d'Orléans a notamment permis la saisie de

- **83.325 kilogrammes de résine de cannabis**
- **8.278 kilogrammes d'herbe de cannabis**
- **11.502 kilogrammes d'héroïne**
- **7.092 kilogrammes de cocaïne**
- **45 050 euros d'avoirs criminels**
- **8 véhicules**



## ➤ Premier COPIL départemental de lutte contre les VIF



Ce comité de pilotage départemental en matière de lutte contre les violences intrafamiliales a réuni pour la première fois en 2022 les présidents, procureurs, vice-présidents, juges, juges des enfants, juges des affaires familiales, juges des libertés et de la détention, juges de l'application des peines, substituts, chargées de mission VIF des **tribunaux judiciaires d'Orléans et de Montargis**, et des représentants de la **DDSP 45** – la direction départementale de la sécurité publique du Loiret, de la **région de gendarmerie du Centre-Val de Loire** et du groupement de gendarmerie départementale du Loiret, du **SPIP 45** – le service d'insertion et de probation du Loiret, du **SCJE** - le Service de Contrôle Judiciaire d'Enquêtes, du **CIDFF du Loiret** - le centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles, de l'**AIDAPHI** et du **LAé** – l'association Interdépartementale pour le Développement des Actions en faveur des Personnes Handicapées et Inadaptées et le Lieu d'Accueil et d'Écoute, de l'**AVL 45** – l'association d'aide aux victimes du Loiret, du **CHRO** - le centre hospitalier régional d'Orléans, et le **Conseil de l'Ordre départemental des Médecins du Loiret**.

Ces comités – biannuels et alternés entre Orléans et Montargis - ont pour vocation de dresser des états des lieux réguliers des faits de violences intrafamiliales, des dispositifs de lutte contre les violences et des dispositifs de protection en faveur des victimes en place dans le département. Ce temps d'échanges dédié entre partenaires permet d'identifier les difficultés, les bonnes pratiques de chacun et de proposer en conséquences des améliorations en matière de prévention et de traitement des situations à risques, de prise en charge des victimes et de suivi des auteurs.

Notamment à l'ordre du jour de ce premier COPIL VIF du Loiret ont été évoqués, le circuit du dépôt de plainte des victimes de violences intrafamiliales par les forces de l'ordre, le protocole d'évaluation des victimes, l'éviction du conjoint violent du domicile conjugal, les conventions relatives aux signalements de faits de violences conjugales par les hôpitaux et médecins libéraux sur le ressort ou encore le dispositif de prise en charge thérapeutique des auteurs de violences conjugales.

## ➤ Première réunion tripartite TJ – Conseil départemental – PJJ sur la protection de l'enfance dans le Loiret



En 2022 s'est également tenue la première instance tripartite associant les chefs des **juridictions d'Orléans et de Montargis**, la présidence du **conseil départemental du Loiret** et la **direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre Orléans**, acteurs institutionnels et partenaires intervenant auprès des mineurs.

Cette première réunion tripartite a permis la signature d'une charte d'engagements réciproques au bénéfice de la protection des enfants maltraités ou négligés.

## ➤ Premier COPIL médecine légale

Le premier COPIL départemental de médecine légale s'est tenu le 8 juillet 2022 en association avec les **juges d'instruction**, les médecins légistes de l'**UAPED**, de l'**UMJ**, de l'**UAJV** (future Maison des femmes), de l'**IML de Tours** et les services de **police** et de **gendarmerie**.

Il a été l'occasion :

- De présenter l'UAJV nouvellement créée au sein du CHRO ;
- De souligner la nécessité d'une permanence de médecine légale les nuits et week-ends ;
- D'identifier des axes de travail commun pour améliorer la prise en charge des victimes (protocoles de prélèvements, rédaction des réquisitions).

➤ Une convention améliorant le recouvrement des amendes par la DRFIP Centre-Val de Loire sur le Loiret



À compter de cette année 2022, les **parquets d'Orléans et de Montargis**, la **direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire**, le **groupement de gendarmerie du Loiret** et la **direction départementale de la sécurité publique** a mis en place une convention permettant la saisie des espèces en possession des personnes placées en gardes-à-vue ou en rétention judiciaire en vue de recouvrer leurs potentielles amendes restées impayées par ailleurs.

Près de 6 000 € de saisis d'espèces ont été réalisées et reversés à la Direction régionale des finances publiques de la région Centre Val de Loire en 2022.

➤ Le développement et la diversification de l'offre de postes de TIG



En 2021, le tribunal judiciaire d'Orléans s'est engagé en faveur de la prévention de la récidive et ses alternatives à l'incarcération en devenant lieu de TIG - Travaux d'intérêt général.

En 2022, avec le concours du référent territorial de l'ATIGIP - **agence du travail d'intérêt général**, de la **direction départementale de la sécurité publique du Loiret**, du **groupement de gendarmerie du Loiret** et de la **préfecture du Loiret**, le tribunal judiciaire a accompagné d'autres services – notamment le SPIP du Loiret – **Service pénitentiaire d'insertion et de probation** – et la DTPJJ Centre Orléans – **direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse** – en vue de créer de nouvelles offres de postes de TIG.

Le TJ a accueilli un TIG en 2021, pour 140 heures de travaux, et un TIG en 2022, pour 105 heures de travaux.  
La DDSP a accueilli un TIG majeur pour 140 heures de travaux.

## ➤ Mise en place d'audiences de délégué du procureur délocalisées dans le Pithiverais



Afin de développer l'accueil en proximité des justiciables dans le cadre du traitement des infractions dites du quotidien, des audiences de délégués du procureur, confiées aux salariés du SCJE – le **Service de Contrôle Judiciaire et d'Enquêtes** sont à présent assurées au sein de la **Maison France Services** du Malesherbois.

Les premières convocations ont été délivrées à compter de mars 2022 pour une première audience prévue début avril 2022. Tous les premiers mardi du mois depuis mars 2022 sont convoquées à la Maison France Services du Malesherbois, les procédures traitées par les **unités de la compagnie de gendarmerie de Pithiviers**, orientées sur décision du parquet d'Orléans en alternatives aux poursuites (composition pénale, médiation, rappel à la loi ou avertissement probatoire, classement sous condition), concernant des majeurs.

79 personnes ont été convoquées en 2022. La dynamique créée et les besoins en justice de proximité de ce territoire amèneront à un doublement des audiences dès ce trimestre. La duplication de cette action est en réflexion sur la compagnie de gendarmerie d'Orléans, avec la création d'un voire deux autres lieux de justice délocalisés.

- ➔ Des décisions de justice au plus près du justiciable via la mise en œuvre d'un lieu de justice délocalisé, inséré dans réseau partenarial permettant le traitement - au plus près du territoire - des infractions dites du quotidien en tenant compte des spécificités géographiques
- ➔ Une plus grande efficacité et rapidité de la réponse pénale grâce à sa proximité avec le justiciable
- ➔ Un appui sur l'expérience et la diversité des services et des compétences du SCJE et de la Maison France Service
- ➔ Une mise en relation de l'ensemble des services concordant à la restauration d'une situation individuelle sociale complexe – auteurs et victimes – révélée à l'occasion d'une infraction

## ➤ Un nouveau dispositif de détection et de signalement des victimes de violences conjugales associant les médecins du Loiret

Une convention relative à l'aide au repérage et au signalement par un médecin des personnes victimes de violences conjugales a été signée entre les parquets d'Orléans et de Montargis, le **Conseil départemental de l'Ordre des médecins du Loiret**, l'**Agence Régionale de la Santé** et les **centres hospitaliers** et certaines cliniques privées du Loiret.

Cette convention permet à des médecins libéraux ou hospitaliers de transmettre directement au parquet compétent un signalement faisant état des faits de violences conjugales subis par une patiente avec son accord. Outre cette possibilité, lorsque la victime apparaît sous l'emprise de l'auteur des violences et en danger immédiat, le médecin peut, conformément à la loi du 30 juillet 2020, passer outre son consentement en signalant les faits. Le signalement est traité en temps réel par la permanence du parquet du tribunal. Afin de favoriser la mise en œuvre de la convention, deux formations ont été proposées aux médecins du Loiret associant le parquet d'Orléans, le Conseil départemental de l'Ordre des médecins du Loiret ainsi que des médecins légistes. Ces formations visent à présenter les trames de signalements et les attentes du parquet (rédaction d'un certificat médical, repérer les signes cliniques évoquant les violences, définition de l'emprise et du risque vital).



**COUR D'APPEL D'ORLEANS**  
Tribunaux judiciaires d'Orléans et de Montargis  
Parquets d'Orléans et de Montargis  
Conseil départemental du Loiret de l'Ordre des médecins

## ➤ Les Journées Européennes du patrimoine et la Nuit du Droit 2022



Pour la troisième année consécutive, le palais de justice d'Orléans a ouvert ses portes au public à l'occasion des **journées européennes du patrimoine**.

Magistrats, avocats, directeurs de greffe, technicien immobilier, greffiers, auditeurs de justice, juristes assistants, assistants de justice, chargés de mission, ont fait découvrir l'historique des murs du palais, le fonctionnement de la justice, ses symboles et ses costumes, à pas moins d'une centaine d'enfants et d'adultes.

Beaucoup ont déjà pris RDV l'an prochain !

A l'occasion de **la Nuit du droit** 2022, le tribunal judiciaire a participé à l'organisation d'un procès d'assises fictif, celui du capitaine Malinowski, héros du film Contre-enquête de Franck Mancuso. L'ensemble du procès a été écrit et joué par des citoyens volontaires, accompagnés par des personnes du public tiré au sort, tous guidés par des professionnels du droit issus de la cour d'appel, du tribunal judiciaire et du barreau d'Orléans.

[Nous vous invitons à retrouver l'article dédié sur le site internet de la cour d'appel d'Orléans.](#)



## ➤ La première participation du parquet du TJO à un exercice NOVI



Aux côtés de la **préfecture du Loiret**, du **SDIS du Loiret**, de l'**ARS**, du **conseil départemental**, du **SAMU du Loiret**, de la **protection civile du Loiret** et du **CHR d'Orléans**, le parquet d'Orléans a participé à un exercice NOVI – Nombreuses Victimes – dans le cadre d'une simulation d'accident aérien d'ampleur sur la **base aérienne d'Orléans-Bricy 123**,

- ➔ Préparation du parquet à la gestion de crise en cas d'un évènement majeur
- ➔ Articulation entre interventions des services de secours et les opérations de police techniques et spécifiques
- ➔ Anticipation de la prise en charge des victimes et de leurs proches dans le cadre de la procédure judiciaire
- ➔ Activation de la cellule de communication de crise des services impliqués



## ➤ Le conseil de juridiction 2022



CONSEIL DE  
JURIDICTION  
2022



L'INCLUSION :

La prise en compte du handicap  
Le protection du grand âge



Une centaine de personnes s'est réunie cette année pour échanger autour de la thématique de l'Inclusion, déclinée en deux sujets : La prise en compte du handicap et la protection du grand âge.

**Membres de la juridiction** – magistrats, directeurs de greffe, greffiers, fonctionnaires, adjoints administratifs et techniques, secrétaires, juristes assistants, assistants de justice, **représentants de la cour d'appel et des autres juridictions du ressort, partenaires de la juridiction, élus locaux** - maires du ressort du tribunal, conseillers départementaux, conseillers régionaux, **avocats** du barreau d'Orléans, **conciliateurs** de justice de la juridiction d'Orléans, **étudiants** de la classe préparatoire Talents de l'université d'Orléans et **associations, structures et établissements** accueillant des personnes en situation de handicap et de dépendance liée au grand âge dans le Loiret.

[Nous vous invitons à retrouver l'article dédié sur le site internet du tribunal judiciaire d'Orléans.](#)



## ➤ La justice de proximité

En septembre 2020, le ministère de la justice s'engageait pour renforcer la justice de proximité en allouant aux juridictions des moyens supplémentaires spécifiques.

Au sein du parquet d'Orléans, le pôle justice de proximité compte un magistrat et une juriste assistante dédiés.

Le 1<sup>er</sup> décembre 2022, l'AML et le parquet ont signé une convention visant à faciliter les relations entre le parquet d'Orléans et les maires, afin de mieux prévenir et de sanctionner les atteintes qui leur sont portées dans l'exercice de leurs missions et à renforcer la justice de proximité en leur permettant de signaler les actes d'incivilité ou de délinquance constatés sur leur commune. La présente convention s'inscrit dans le prolongement d'autres initiatives en matière de justice de proximité déjà engagées, telles que :

- La création d'audiences de délégué du procureur délocalisées au sein de la Maison France Services du Malesherbois permettant le traitement des infractions dites de proximité commises sur le ressort de la compagnie de Pithiviers. En 2023, ce dispositif sera décliné pour traiter des infractions dites de proximité commises sur le ressort de la compagnie de gendarmerie d'Orléans.
- La mise en place progressive de contrats de sécurité dans les communes du ressort, comme à Pithiviers depuis le 21 septembre 2022, à Châteauneuf-sur-Loire à compter du 30 novembre 2022, à La Ferté-Saint-Aubin à compter du 9 décembre 2022, à Beaugency à compter du 14 décembre 2022 ou encore à Sully-sur-Loire à compter du 15 décembre 2022.



## ► Une nouvelle identité visuelle pour le TJO



Figurant notamment au titre des actions du projet de juridiction 2021-2023 et guidé par le rectorat de l'académie Orléans-Tours, un partenariat avec 10 étudiants du **DNAMDE - diplôme national des métiers d'art et du design - du lycée Camille Claudel de Blois** a visé à doter le TJO d'une nouvelle identité visuelle.

Après une phase d'analyse et de recherches de plusieurs semaines pendant lesquelles les étudiants ont pu s'imprégner de la vie de la juridiction d'Orléans (intervention pédagogique du **CDAD du Loiret** dans les murs de la MJD d'Orléans, portant sur le fonctionnement du système et de l'institution judiciaires, visite du tribunal avec historique du site, assistance à une audience de comparutions immédiates, échanges avec les magistrats et greffiers en audience, photos des monuments symboliques de la juridiction, relevés chromatiques, rencontre des chefs de juridictions et du directeur de greffe du TJ), les étudiants ont développé 10 projets de logos explicités.

Les projets ont été départagés – par un premier jury restreint, permettant de distinguer 3 logos finalistes, puis par un vote ouvert à l'ensemble de la juridiction.

Le tribunal judiciaire a ensuite organisé une cérémonie d'annonce du logo lauréat.

L'audience solennelle de rentrée de septembre 2022 a été l'occasion pour les chefs de juridiction d'annoncer officiellement à leurs partenaires le lancement du nouveau logo de la juridiction et de remercier l'ensemble des étudiants qui étaient présents.

Les dix travaux, de grande qualité, ont été exposés au public dans la salle des pas perdus du palais de justice à l'occasion de [la France Design Week 2022](#).

Enfin, pour faciliter l'appropriation de ce nouveau logo par tous, une charte graphique et un ensemble de trames actualisées ont été mis à disposition des membres de la juridiction, assurant le bon déploiement du nouveau logo du TJO.

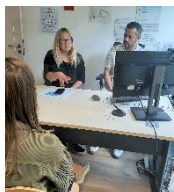
« Équilibre Serein »

Jouant avec des lignes épaisses contemporaines et prônant une symétrie parfaite, le logo présenté ci-contre se veut représentatif d'une justice moderne. L'équilibre global, appuyé par les deux figures de lions triomphant à l'entrée du tribunal, évoque le symbole de la balance, synonyme d'équité. Le bleu safre incarne la sagesse et la vérité. Grâce à cette touche colorée, nous pouvons distinguer une silhouette abstraite incarnant l'humain au centre du tribunal, principal acteur de ces lieux. La droiture de la loi est également mise à l'honneur, grâce aux formes anguleuses du bâtiment et des lions, contrastant avec les arrondis du personnage et de la police d'écriture. Le nom du tribunal est centré et lisible quel que soit la taille ou le fond coloré. Il est soutenu par les deux lignes bleues, permettant d'ancrer le logo et d'asseoir une certaine autorité. Ainsi le logo devient l'incarnation d'une harmonie, sage et sereine, entre humain et justice.



## ➤ Focus sur l'accès au droit

### ➔ Mise en place de permanences d'accompagnement numérique à la MJD d'Orléans



L'association [Action Numérique](#) accompagne les orléanais et les habitants de la métropole dans les usages, l'accès à l'innovation et les démarches numériques. Le [CDAD – Conseil départemental de l'accès au droit](#) - l'a conventionné en vue de faciliter l'accès au droit des justiciables ; Désormais, Maëlle et Joseph - médiateurs conseillers numériques (également agents France service) proposent un accompagnement gratuit, confidentiel et individualisé à tout justiciable qui souhaite une aide pour créer une adresse mail, pour entamer des démarches en ligne telles que remplir une demande d'aide juridictionnelle, prendre des rendez-vous en ligne, ouvrir des droits à pôle emploi, entreprendre des démarches administratives en ligne ou encore rechercher des documents sur internet et les renseigner.

[Nous vous invitons à retrouver l'article dédié sur le site internet du tribunal judiciaire d'Orléans.](#)

### ➔ Installation d'un écrivain public à la Maison de la Réussite d'Orléans



En septembre 2022, s'est ouverte la première permanence tenue par Pascal MARTINEAU, écrivain public, à la Maison de la Réussite du quartier des Blossières à Orléans.

Cet écrivain public – président de [l'Académie des écrivains publics de France](#) – vient en aide aux personnes en besoin d'accompagnement pour la rédaction de courriers administratifs (banque, CAF, pôle emploi, services HLM, etc), dossiers juridiques (requêtes auprès de juge des affaires familiales, demande d'aide juridictionnelle, etc), démarches en ligne.

Ses permanences se tiennent au sein de la Maison de la justice et du droit d'Orléans, mais aussi de la mairie de proximité du quartier de l'Argonne à Orléans et du centre pénitentiaire Orléans-Saran. Et désormais, une fois par mois, au sein de la Maison de la Réussite du quartier des Blossières à Orléans. Les rendez-vous proposés aux justiciables sont gratuits et confidentiels et sont gérés par [la Maison de la justice et du droit](#), permettant par ailleurs aux justiciables de bénéficier de la synergie des professionnels du droit qui y exercent, selon leurs besoins.

[Nous vous invitons à retrouver l'article dédié sur le site internet du tribunal judiciaire d'Orléans.](#)

### ➔ Instauration d'un nouveau lieu de conciliation en cœur de métropole orléanaise



À compter de janvier 2023, la mairie d'Orléans met à disposition d'un conciliateur de Justice un espace au sein de la mairie de proximité du centre-ville, pour la tenue de permanences de conciliation, trois vendredis après-midi par mois ; les rendez-vous étant entièrement centralisés et gérés par [la maison de justice et du droit](#).

Depuis l'année 2020 et suite à l'important recrutement de 9 nouveaux conciliateurs, les conciliateurs sont au nombre de 24 sur la juridiction d'Orléans. Le recrutement de ces nouveaux conciliateurs s'inscrit dans la logique de favoriser la conciliation comme mode apaisé et responsable de règlement des différends par la communauté judiciaire. Ces recrutements répondent par ailleurs à un besoin exprimé par les justiciables qui souhaitent de plus en plus une résolution simple de leurs litiges, tant par le droit, que par l'écoute, la compréhension réciproque et l'équité.

[Nous vous invitons à retrouver l'article dédié sur le site internet de la cour d'appel d'Orléans.](#)

## ➤ Le TJO, centre de stage

En 2022, le tribunal judiciaire d'Orléans – qui compte désormais 2 magistrates directrices de centre de stage - a accueilli

- 3 auditrices de justice en formation ;
- 4 auditeurs de justice en stage de pré-affectation ;
- 9 greffiers stagiaires ;
- 2 directeurs de services de greffe judiciaires stagiaires ;
- 7 fonctionnaires de police municipale ;
- 2 techniciens de police technique et scientifique ;
- 1 officier de police judiciaire ;
- 10 étudiants de la classe prépa Talents, classe préparatoire au concours de la magistrature ;
- 1 sage-femme dans le cadre de son DU violences faites aux femmes ;
- 1 psychologue de la Protection judiciaire de la jeunesse en formation ;
- 2 éducateurs de la Protection judiciaire de la jeunesse en formation ;
- 28 stages étudiants (de la 3ème au M2).

## ➤ Une nouvelle boîte mail structurée dédiée à l'accueil de groupes scolaires en audience du palais de justice d'Orléans

Après des mois sans la possibilité de recevoir du public en audiences du fait de la crise sanitaire, le palais de justice d'Orléans a progressivement réouvert ses portes, notamment aux groupes scolaires.

Une adresse mail dédiée a été créée - [ags.scom.ca-orleans@justice.fr](mailto:ags.scom.ca-orleans@justice.fr) – par la cour d'appel et le tribunal judiciaire afin de recueillir les nombreuses demandes de venues de groupes scolaires en audiences correctionnelles ou en audiences d'assises. Les enseignants souhaitant emmener leurs élèves ou étudiants en audience sont invités à envoyer un mail à l'adresse indiquée et préciser des informations obligatoires (telles que le niveau scolaire, le nombre d'enseignants accompagnants, le besoin d'un accès pour personne à mobilité réduite, etc.) Des dates de venues en audiences sont définies selon les capacités d'accueil encore disponibles, adaptées au niveau scolaire et à l'âge des élèves reçus et proposées aux enseignants en demande.

Le groupe est accueilli en audience par une personne chargée de l'accueil dans le cadre d'un service civique, rappelant les règles à respecter au sein du palais et expliquant le déroulement de l'audience avant son commencement.

L'ensemble des modalités selon lesquelles le palais de justice d'Orléans accueille les groupes scolaires en audiences est précisé sur <https://www.cours-appel.justice.fr/orleans/assister-une-audience-orleans-y-compris-groupes-scolaires>





## ➤ L'implantation d'un CRA – Centre de rétention administrative – à Olivet

*La rétention administrative permet de maintenir dans un lieu fermé (centre de rétention administrative) un étranger qui fait l'objet d'une décision d'éloignement, dans l'attente de son renvoi forcé. La rétention est décidée par l'administration. Elle peut être prolongée par le juge quand le départ immédiat de l'étranger est impossible. Elle est limitée à 90 jours (sauf en cas d'activités terroristes). L'étranger retenu dispose de certains droits et peut recevoir l'aide d'associations.*

La livraison bâtiminaire du centre de rétention administrative d'Olivet est confirmée pour la fin septembre 2023. Sa capacité est de 90 places.

Cette ouverture aura des conséquences importantes sur le tribunal judiciaire d'Orléans. En matière de droit des étrangers, si les décisions prises par la préfecture relatives au droit au séjour peuvent faire l'objet de recours devant le tribunal administratif, l'autorité judiciaire, garante des libertés individuelles, contrôle les mesures de rétention.

Cette fonction est dévolue au juge des libertés et de la détention. Le nombre d'audiences devant le juge des libertés et de la détention, nécessaires au fonctionnement d'un centre de rétention de cette capacité, est évalué à 1500 à 1900. Ces audiences doivent se tenir tous les jours, week-ends compris, pour respecter les délais légaux.

Des infractions, de droit commun (dégradations de biens publics, outrages à personnes dépositaires de l'autorité publique...) ou spécifiques (maintien irrégulier sur le territoire français après avoir fait l'objet d'une OQTF...) sont également susceptibles d'être commises.

Le tribunal judiciaire d'Orléans connaîtra de ce fait une augmentation significative du nombre des affaires traitées par le service du juge des libertés et de la détention et par les magistrats pénalistes.

Le tribunal judiciaire d'Orléans est dans l'incapacité d'absorber cette charge de travail avec les effectifs actuels. Les chefs de juridiction et la direction du greffe, avec le soutien des chefs de cour, ont procédé à une évaluation des besoins nécessaires à un traitement de qualité respectueux des rythmes de travail des magistrats et personnels de greffe. Ils évaluent à deux juges des libertés et de la détention, un substitut ou vice-procureur, et trois greffiers, les renforts indispensables.

Un groupe de travail a été constitué au sein de la juridiction. Un comité de pilotage associant la préfecture, les services de la direction interdépartementale de la police aux frontières, les chefs de la cour d'appel d'Orléans, le président du tribunal administratif, le président et la procureure du tribunal judiciaire d'Orléans a été créée. Le barreau d'Orléans est également associé à ces travaux préparatoires, qui se poursuivront au moins six mois après l'ouverture de cette structure.

## ➤ Un second CAJ - chien d'assistance judiciaire - sur les juridictions d'Orléans et de Montargis

Le 15 juin 2021 a été signée la convention visant la mise en place du premier CAJ au sein des juridictions d'Orléans et de Montargis par Le Centre Hospitalier Régional d'Orléans, l'association Handi'chiens, l'association d'aide aux victimes du Loiret (l'AVL), l'association La Voix de l'Enfant, la direction départementale de la sécurité publique du Loiret et le groupement de gendarmerie du Loiret. **Orko**, premier CAJ sur le ressort, a été spécialement formé pour accompagner et soutenir moralement les mineurs victimes d'infractions pénales. Il est mis à disposition de l'unité médico-judiciaire Mineurs (UMJ-Mineurs) du CHRO, par l'Association Handi'chiens. En 2022, Orko a accompagné **178 enfants** en audition ou en soins, médicaux et/ou psychologiques.



En 2022, l'AVL – association d'aide aux victimes du Loiret – a œuvré pour la dotation d'un second CAJ, formé à l'accompagnement de l'ensemble du spectre des personnes vulnérables victimes d'infractions pénales et leurs proches. Après une formation de 2 ans assurée par l'association Handi'chiens, **Suki** a été accueillie par l'AVL en novembre 2022. Une convention sera signée en 2023 en vue de préciser les modalités selon lesquelles elle intervient déjà et interviendra - au sein des locaux de l'AVL et des lieux de permanences, des tribunaux judiciaires d'Orléans et de Montargis (bureau d'aide aux victimes, audiences de correctionnelle et d'assises, auditions), de l'Unité médico-judiciaire, de l'Unité Violences Faites aux Femmes du CHR d'Orléans, de la MJD, du commissariat.

À l'occasion d'une table ronde réunissant les acteurs de l'accompagnement des mineurs victimes organisée le 20 décembre 2022 au sein du palais de justice d'Orléans et entouré de la secrétaire d'État chargée de l'enfance, du directeur des services judiciaires, de la directrice de la PJJ, du chef du service d'accès au droit et d'aide aux victimes, en présence de soignants, d'enquêteurs, de professionnels de la justice, d'élus...et sous le patronage de la première dame, le garde des sceaux a annoncé la généralisation des CAJ dans chaque département d'ici deux ans et la volonté de faire connaître pour dédramatiser le tribunal, la salle d'audience, les lieux d'auditions et leurs acteurs auprès des mineurs victimes.

## ➤ L'amélioration de la prévention des infractions à l'encontre de l'environnement par la création d'un COLDEN du Loiret – Comité opérationnel de lutte contre la délinquance environnementale

La loi relative au parquet européen du 24 décembre 2020 a prévu la création de pôles judiciaires régionaux spécialisés en matière d'environnement. Un décret du 17 mars 2021 a désigné le tribunal judiciaire de Tours pour exercer cette compétence concurrente avec les autres tribunaux judiciaires du ressort de la cour d'appel d'Orléans. Le parquet d'Orléans a déjà mis en œuvre cette compétence nouvelle en se dessaisissant au profit du pôle spécialisé d'un dossier dont les enjeux dépassant le cadre du ressort du tribunal judiciaire.

Sur l'impulsion de Monsieur le procureur général, avec le soutien d'une assistante spécialisée, le parquet d'Orléans renouvelle son action en matière de protection des enjeux environnementaux afin d'agir plus efficacement, dans l'objectif de mieux prévenir et sanctionner les atteintes graves à l'environnement (pollutions de cours d'eau, trafics d'espèces protégés, destruction d'espaces protégés...), comme les troubles constatés au cadre de vie (dépôts d'ordures sauvages...).

Le premier Comité opérationnel de lutte contre la délinquance environnementale (COLDEN) se réunira au premier semestre 2023.



## ➤ Un protocole de prise en charge des mineurs témoins de meurtre ou de violences graves au sein de la cellule familiale



Cette convention a pour objectif de fixer un cadre de prise en charge des enfants exposés à un homicide conjugal ou d'infanticide ou de violences graves au sein de la cellule familiale. Pour chaque situation de ce type, une hospitalisation immédiate des enfants concernés sera mise en œuvre sur la base d'une ordonnance de placement provisoire prise par le parquet. Il s'agit ainsi de mettre les enfants à l'abri, de permettre une évaluation médico-légale et psychologique du psycho-trauma et des éventuelles violences subies directement et d'évaluer leur situation afin de permettre leur orientation (retour famille élargie, placement à l'ASE). Cette convention mobilise plusieurs acteurs du Département du Loiret : l'UAPED pour l'hospitalisation, le Conseil départemental pour l'évaluation sociale, le SDIS et le SAMU pour le transport des enfants, la DDSP et la gendarmerie en tant que premiers intervenants.]

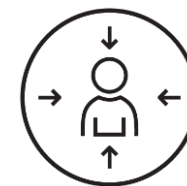
## ➤ Les CLAV – comité local d'aide aux victimes

### ➔ Le CLAV violences conjugales

Un Comité local d'Aide aux Victimes (CLAV) sur les violences conjugales s'est mis en place suite à une circulaire de cadrage du Premier ministre du 3 septembre 2021 relative à la gouvernance territoriale en matière de lutte contre les violences conjugales. L'objectif étant d'assurer une gouvernance opérationnelle (coordination des acteurs, pilotage et suivi des actions). Ces réunions sont organisées tous les trois mois autour de thématiques différentes. Le 06 juillet 2022, le CLAV portait sur l'hébergement des victimes de violences conjugales. Le 3 octobre 2022 ont été évoquées les mesures de prise en charge médicale et psychologique de victimes de violences conjugales (nouveaux dispositifs, présentation de l'Unité de violences faites aux femmes).

### ➔ Le CLAV mineurs

Conformément à la note d'accompagnement en date du 4 novembre 2022 relative à la mise en œuvre des Comités Locales d'Aide aux Victimes dédiés à la protection contre les violences faites aux mineurs, le parquet d'Orléans initie un premier Comité Local d'Aide aux Victimes dédié aux mineurs. Le plan d'action de lutte contre les violences faites aux enfants 2020-2022 désigne en effet ce comité comme l'instance privilégiée pour mobiliser l'ensemble des acteurs locaux et permettre une prise en charge pluridisciplinaire et coordonnée des mineurs victimes de violences. Il se tiendra en mars 2023 et se réunira ensuite régulièrement à raison d'une fois par trimestre. Il réunira notamment le parquet d'Orléans, les juges des enfants, le Conseil départemental, l'UAPED, l'AVL, représentant DDSP et gendarmerie. Le premier CLAV permettra de dresser un bilan de l'activité de l'UAPED, de présenter le protocole de prise en charge des mineurs témoins d'homicide conjugal ou d'infanticide au sein de la cellule familiale et d'engager un travail sur l'administration ad hoc pour les mineurs victimes.



### ➔ Le CLAV majeurs vulnérables

Le parquet d'Orléans initie un premier CLAV dédié aux personnes majeures et vulnérables. Ce comité local d'aide aux victimes constitue l'instance privilégiée pour mobiliser l'ensemble des acteurs locaux et permettre une prise en charge pluridisciplinaire et coordonnée des majeurs protégés. Il se tiendra en mars 2023 et se réunira régulièrement à raison d'une fois par trimestre. Il réunira notamment le parquet d'Orléans, les juges des tutelles, des associations d'aides aux victimes, le Conseil départemental. Le premier CLAV permettra de présenter l'action de chacun des partenaires auprès des personnes majeures vulnérables et d'identifier les problématiques à travailler.

**Le tribunal judiciaire d'Orléans  
vous remercie de la qualité du travail effectué en 2022  
et vous présente ses meilleurs vœux  
en perspective de cette année 2023 qui débute.**

[https://www.cours-appel.justice.fr/  
orleans/actualites-et-informations](https://www.cours-appel.justice.fr/orleans/actualites-et-informations)

 @ProcOrleans

<https://www.cdad-loiret.fr/>



[tj-orleans@justice.fr](mailto:tj-orleans@justice.fr)  
02.38.74.58.34

44 rue de la bretonnerie – 45000 Orléans